

Portant nomination du président du conseil stratégique du groupement d'intérêt public plateforme régionale d'oncologie de Martinique (GIP PROM)

.....

**LA DIRECTRICE GENERALE
DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE LA MARTINIQUE**

VU la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, chapitre II,

VU le décret n°2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public,

VU le décret du Président de la République du 11 janvier 2023 portant nomination de Madame Anne BRUANT-BISSON, en qualité de directrice générale de l'agence régionale de santé de la Martinique, à compter du 30 janvier 2023,

VU la convention constitutive du GIP PROM modifiée approuvée par le directeur général de l'agence régionale de santé,

VU l'arrêté ARS – N°2017-002 du 2 janvier 2017 portant nomination de Monsieur Guy-Albert RUFIN-DUHAMEL, en qualité de directeur du GIP PROM,

VU la décision ARS 2022-45 du 30 septembre 2022 portant nomination de Mme Julie CALVET-COIFFARD en qualité de Directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie de l'Agence Régionale de Santé de la Martinique,

Sur proposition de la Directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie,

ARRETE

Article 1^{er} : Monsieur le docteur Laurent MANYRI, enseignant-chercheur, vice-président du pôle Martinique de l'université des Antilles, membre du conseil stratégique du GIP PROM, est nommé président du conseil stratégique du groupement d'intérêt public plateforme régionale d'oncologie de Martinique à compter du 06/03/2023.

Article 2 : Le directeur GIP PROM est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Martinique.